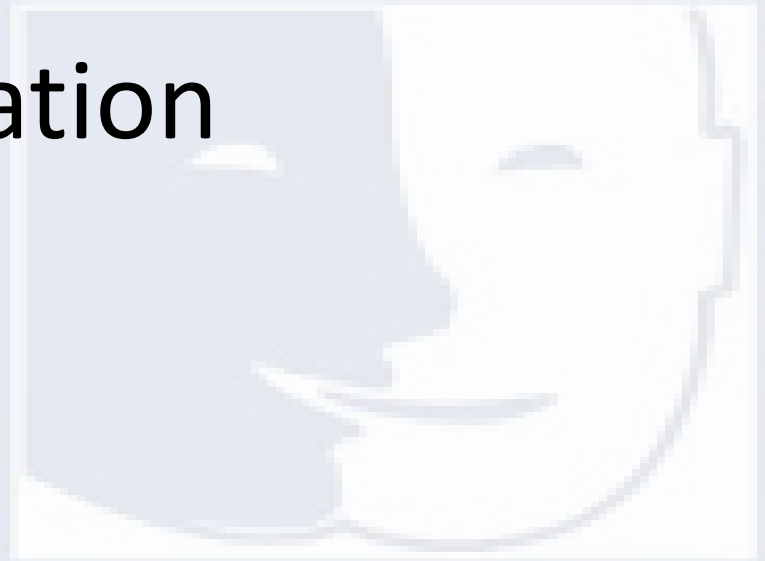


Programme secours adaptés



Présentation

- Statistiques
- Le code radio 10 - 44
- Service proposé
- Partenaires
- Dépliant et formulaire



Statistiques

- Rapport du MSP sur les incendies déclarés en 2012 :
 - 15 % de la population présentent une condition particulière (déficience motrice, visuelle, auditive, intellectuelle).
 - 39 % décèdent dans un incendie.



Le code radio 10 - 44

- Pour les services de sécurité incendie, ce code radio signifie :

« Personne handicapée sur les lieux »





Problématique :

- Personnes vivant en grande majorité dans un milieu résidentiel conventionnel et éprouvant des difficultés plus ou moins grandes à évacuer.



Objectif :

- Intervenir de façon adéquate lors d'un appel d'urgence



Solution :

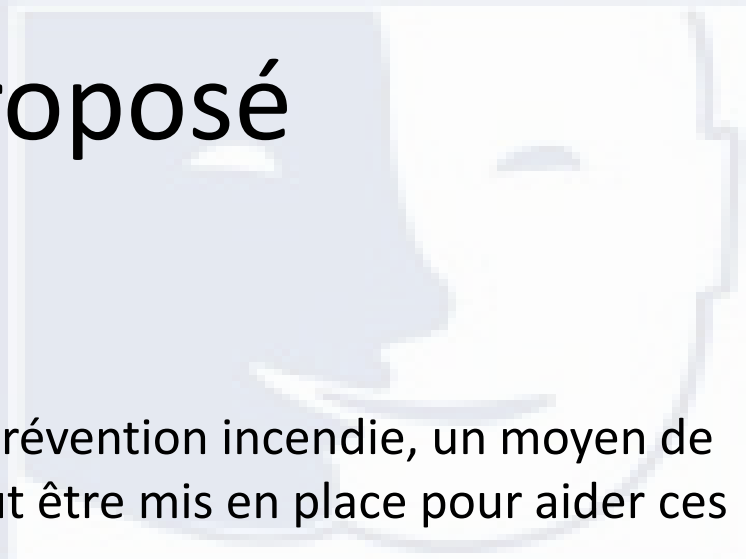
- Acheminer l'information au 911



Service proposé



Suite à une réflexion du comité de prévention incendie, un moyen de communication supplémentaire peut être mis en place pour aider ces citoyens.



Dépliant

Un geste simple et vital

Selon le rapport d'activité sur les incendies déclarés en 2012 produit par le ministère de la Sécurité publique, les personnes présentant une condition particulière permanente ou temporaire (ex : déficience motrice, visuelle, intellectuelle, auditive) représentent 15 % de la population mais 39 % des victimes d'incendie (décès).

Un nouveau service est donc proposé afin d'aider les services d'urgence dans leurs interventions. Les citoyens ont maintenant la possibilité de recenser toute personne atteinte d'un handicap.

Lors d'une intervention d'urgence, cette information permettra au centre 911 d'aviser les services spécialisés (ambulanciers, policiers et pompiers) de la présence d'une personne avec une condition particulière.

Ils pourront ainsi offrir un soutien mieux adapté aux conditions de l'occupant et seront en mesure d'intervenir plus efficacement.

Inscrivez-vous aujourd'hui !

À noter que les informations recueillies demeureront confidentielles.

Nous vous invitons à remplir le formulaire au verso.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des politiques municipales et représente un pas de plus vers la sécurité et la protection des citoyens.

Pour tout renseignement additionnel et pour recevoir votre autocollant à apposer de façon volontaire sur votre porte, nous vous invitons à communiquer avec votre municipalité.

NOTRE TERRITOIRE
MILLE AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDÉL | BARKMERE | BRÉBÉL | HUBORDOU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA CONCEPTION | LAC-GUÉRIÉREUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LAMINÉVE | LANIER | MONTCAUM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS | SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
SAINT-AUSTIN-LAC-CARRÉ | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VALMORIN

PROGRAMME SECOURS ADAPTÉS

Un registre
pour sauver des vies





Formulaire d'inscription volontaire pour une personne nécessitant une aide particulière

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____ Appartement : _____

Municipalité : _____

Téléphone : _____

Âge : _____ Poids : _____

Résidence principale ? Oui Non

Si non, précisez : _____

IDENTIFICATION DE LA DÉFICIENCE

Intellectuelle Physique Non-voyant

Malentendant Problèmes de motricité

EMPLACEMENT DE LA CHAMBRE EN CAS D'ÉVACUATION

Sous-sol 1^{er} étage 2^e étage 3^e étage

N. B. Les renseignements sont strictement **confidentiels**.

AUTORISATION

J'autorise la municipalité de _____
à transmettre les informations contenues sur ce formulaire à la centrale
d'appels d'urgence 911 et je dégage la municipalité de toute responsabilité
dans le cadre de ce programme.

En cas d'hospitalisation à long terme, de déménagement ou de décès,
je dois avertir la municipalité immédiatement qui fera les démarches
nécessaires auprès de la centrale 911.

SIGNATURE

Signature de la personne handicapée ou de son représentant légal

Date


Veillez retourner ce formulaire par courrier, télécopie ou courriel
aux coordonnées ci-contre :

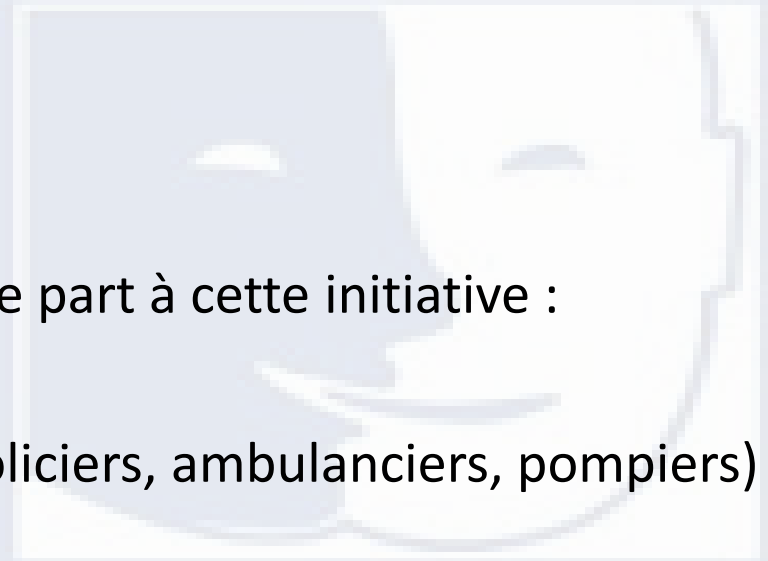
- Lors d'une intervention, la centrale 911 avisera les services spécialisés (ambulanciers, policiers et pompiers) de la présence d'une personne avec une condition particulière.





Différents partenaires pourront prendre part à cette initiative :

- Citoyens concernés
 - Services d'urgence (centrale 911, policiers, ambulanciers, pompiers)
 - CLSC (infirmières à domicile)
 - CISSS
 - Cliniques médicales
 - Transport adapté
 - Inspecteurs municipaux
 - Évaluateurs de la MRC des Laurentides
- 



Autocollant

- Selon la volonté du citoyen, un autocollant identifiant une condition particulière pourra être installé sur une porte ou dans une fenêtre.

